

**« LES ARCHERS DU PAON BLEU »**  
**CHATEAU DE SEPTEME**  
351 route des Remparts – 38780 SEPTEME

**REGLEMENT du TIR**  
**Dimanche 9 juin 2024**

### **Article 1 – INSCRIPTION**

Le concours « **LES ARCHERS DU PAON BLEU** » est ouvert à toute personne à partir de 17 ans acquittant un droit d'entrée de 8 € et d'une inscription de 2 € et implique l'acceptation du présent règlement.

Chaque participant est autorisé à s'inscrire une seule fois dans la journée.

Les horaires d'inscription sont fixés au dimanche 9 juin 2024 à l'entrée du château de 10h à 15h.

Les tirs doivent être terminés à 16h au plus tard.

Toutefois les organisateurs se réservent la possibilité de fermer les inscriptions avant 12h en cas de forte affluence ou pour d'autres motifs. Cette décision est sans appel.

### **Article 2 – LE MAITRE ARCHER DU PAON BLEU**

L'archer ayant été déclaré vainqueur à l'issue des épreuves de tir à l'arc est désigné "**MAITRE ARCHER DU PAON BLEU**" pour une année.

Le titre est remis en jeu les années suivantes.

Il ne peut pourra être maître archer du paon bleu plus de 3 années.

### **Article 3 – ELIMINATOIRES**

Le matériel (arcs et flèches) est fourni par l'association.

Les éliminatoires ont lieu sur le pas de tir après inscription.

Chaque archer inscrit est autorisé à tirer **une seule volée de 3 flèches** sur un blason en forme de paon.

Son score aux points est noté sur une fiche de marque individuelle.

### **Article 4 – PROCLAMATION DES FINALISTES**

**Les administrateurs chargés du concours accompagnés des Maîtres Archers annonceront les résultats dimanche 9 juin 2024 à 16h, à l'entrée du château.**

Les 8 archers ayant totalisé le plus de points seront appelés à se présenter auprès du Capitaine des Archers sur la pelouse du trébuchet près de l'entrée du château.

**L'archer sélectionné n'ayant pas répondu après 3 appels de son nom sera automatiquement éliminé.**

Dans ce cas, le candidat arrivant juste derrière lui aux points sera invité à se présenter à son tour auprès du Capitaine des Archers et ainsi de suite.

Si égalité, 4 flèches seront tirées.

Les 8 finalistes sélectionnés devront être en tenue médiévale, à défaut l'association des amis du château et des remparts de Septème mettra à disposition un tabard (tunique sans manche).

Les maîtres archers peuvent refuser la participation d'un finaliste dans le cas où celui-ci aurait un comportement mettant en doute sa capacité à respecter les consignes de sécurité.

Cette décision sera sans appel.

## **Article 5 – HORAIRE DE LA FINALE**

Les tirs se dérouleront en lieu et horaire définis dans l'après-midi par l'association des amis du château et des remparts de Septème.

## **Article 6 – DEROULEMENT DE LA FINALE**

Sous la conduite de l'organisateur, les 8 finalistes seront appelés sur le pas de tir et s'affronteront à l'appel du Maître Archer.

Toute flèche touchant l'oiseau est considérée au meilleur des points.

L'archer ayant transpercé l'oiseau au meilleur score sera déclaré « MAITRE ARCHER DU PAON BLEU ».

La remise des prix aura lieu après le tir.